



Tel : 0(032) 479 39 60 73 E-mail : [karl.brunieau@wanadoo.fr](mailto:karl.brunieau@wanadoo.fr)  
[www.m-zef.com](http://www.m-zef.com)

### **Conditions générales :**

M'ZEF accepte les prestations musicales les plus diverses, bal folk avec ou sans maître à danser, concerts, participations diverses, etc.

### **FRAIS :**

Le défraiement sera fonction du déplacement, du type d'animation et de la durée de la prestation, après discussion avec l'organisateur, et préalablement à la prestation.

Ce défraiement peut prendre la forme d'un Revenu de Petites Indemnités (en Belgique : le RPI), d'un versement global ou par musicien, d'une somme en liquide. Les paiements doivent nous parvenir dans les 48h qui suivent la fin de la prestation.

Après concertation, M'ZEF accepte aussi de prêter gratuitement pour des raisons humanitaires.

### **ACCUEIL :**

Un parking proche de la scène et réservé sera prévu, M'ZEF ne peut transbahuter une batterie, un ampli, ou des instruments encombrants sur de longues distances (surtout s'il venait à pleuvoir !), et cela raccourcira d'autant notre temps d'installation et de départ.

L'organisateur veillera à assurer la sécurité des musiciens et de leurs instruments : assurances, lieu séparé du public (pas d'enfants ni de curieux qui viendraient batifoler ou essayer les guitares !), idéalement un endroit qui nous serve de loge, scène interdite au public.

Nos instruments ne supportent ni les intempéries, ni les poussières, ni l'humidité, le froid et/ou chaleur excessifs.

Pour des prestations longues, nous demandons un entracte (afin aussi de nous permettre de changer les batteries de certains appareillages).

Si le concert (ou l'animation) s'effectue en plein air,  
il faut prévoir un podium couvert et étanche aux intempéries, les musiciens étant placés à l'ombre.

Si cette solution idéale n'est pas possible, une solution de repli rapide doit être prévue en cas de dégradation météorologique, sans garantie de pouvoir continuer l'animation prévue.



Tel : 0(032) 479 39 60 73 E-mail : [karl.brunieau@wanadoo.fr](mailto:karl.brunieau@wanadoo.fr)  
[www.m-zef.com](http://www.m-zef.com)

En cas d'animation itinérante, de rue, etc, une solution de repli rapide devra aussi être prévue, sans garantie de pouvoir continuer l'animation prévue.

Un repas ou une collation devra être prévue selon les heures de prestation, pour chaque membre du groupe (musiciens, maître à danser ou metteur en scène, techniciens éventuels).

De même, des boissons en suffisance en fonction de la durée de la prestation (éventuellement sous forme de tickets à valoir)

En cas de prestation lointaine rendant difficile un retour nocturne tardif, une solution de logement devra être envisagée, éventuellement chez l'habitant.

### **ADMINISTRATION :**

L'organisateur se conformera aux déclarations d'usage telles que SACEM (France) ou SABAM (Belgique), et autre SOFAM.

Il veillera à s'acquitter des droits et taxes prévus par la législation locale.

M'ZEF fournira sur demande la liste des morceaux joués. Nous sommes à sa disposition pour compléter les documents demandés par les sociétés de protection des droits d'auteurs.

L'organisateur doit être couvert par une assurance assurant la couverture de notre prestation, personnes et matériel.

### **CLAUSES D'ANNULATION :**

Les conditions atmosphériques ne peuvent être retenues comme cas de force majeure pour dénoncer le contrat sauf catastrophe naturelle telle que tornade, raz de marée, typhon, tremblement de terre, inondations ou en cas de conflit, émeute... Une pandémie avec décisions ministérielles d'interdire le spectacle est bien sûr un cas de force majeure.

En cas d'annulation du contrat (moins de 15 jours avant la date prévue) pour des circonstances autres que celles prévues ci-devant, l'organisateur versera une indemnité de dédit égale au défraiement prévu, diminuée des éventuels frais de déplacement.



Tel : 0(032) 479 39 60 73 E-mail : [karl.brunieau@wanadoo.fr](mailto:karl.brunieau@wanadoo.fr)  
[www.m-zef.com](http://www.m-zef.com)

### **TECHNIQUE :**

La sonorisation (et l'éclairage éventuel) du spectacle est à charge de l'organisateur. Sonoriser un groupe jouant d'instruments acoustiques n'est pas à la portée de tous, nous conseillons vivement le recours à un professionnel rôdé à ce genre d'exercice. Nous pouvons proposer des noms si nécessaire.

Toute installation électrique de scène et de sonorisation doit obligatoirement être reliée à la terre.

Une fiche technique/plan de scène est disponible sur notre site [www.m-zef.com](http://www.m-zef.com) .

Nous sommes toujours disponibles pour répondre à vos questions.

Bien musicalement, au plaisir,

M'ZEF.